



Lettre d'information

MAIRIE DES MOUTIERS EN RETZ



N° 41 | 22 DÉCEMBRE | 2022



Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

C'est avec émotion et plaisir que je vous retrouverai pour la traditionnelle cérémonie des vœux le **dimanche 8 janvier – 11h – salle Jean Varnier** après deux ans d'une pause qui s'imposa pour mieux se protéger les uns les autres. Nous vous présenterons un panorama des actions communales réalisées en 2022 et les projets que nous souhaitons concrétiser dans la seconde partie de notre mandat. Le Président Jean Michel Brard, évoquera quant à lui, le présent et l'avenir d'une communauté d'agglomération dynamique qui donne force à nos communes pour relever les défis de plus en plus nombreux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

Mais, anticipant ce moment convivial qui nous permettra de nous retrouver autour de produits de nos ostréiculteurs, producteurs et artisans commerçants, je tenais à vous faire parvenir par écrit trois types d'information concernant : les actions réalisées ou en cours, les suites données aux réunions de quartier, les grandes lignes des premières mesures mises en place pour vous sécuriser au mieux si des coupures d'électricité ponctuelles devaient survenir à partir de janvier.

Je commencerai par ce dernier point, à savoir le dispositif qui entend éviter qu'un délestage ponctuel de l'électricité ne crée de trop graves perturbations. La première des recommandations est de concourir à la diminution de la consommation d'énergie en accentuant l'effort si le risque d'insuffisance croît. Mais comment le savoir ? Comme ce fut le cas pour le COVID, une application peut vous y aider : « écoWatt ». Elle peut être chargée sur vos smartphones et se présente comme une météo de l'électricité en temps réel. Cette météo électrique comporte 3 couleurs : vert la consommation globale est raisonnable, orange la consommation est élevée et rouge la consommation est anormalement élevée avec risque de coupures.



Les gestes permettant d'accentuer nos économies d'énergie en fonction de la couleur sont indiqués et se doivent d'être particulièrement appliqués entre 8h et 13h le matin, et entre 18h et 20h le soir. L'attention de chacun, particulier, collectivités, entreprises doit nous permettre d'éviter les coupures. Mais si tel n'était pas le cas et que la couleur rouge apparaissait, il faut aussi pouvoir s'assurer que les personnes fragiles ne soient pas prises au dépourvu. Nous savons que vous n'avez pas tous un usage confortable des applications numériques. Aussi, la municipalité mettra en place un système d'information direct en cas d'annonces de coupure d'électricité en utilisant les modalités les plus adaptées, y inclus le passage d'une voiture avec haut-parleur comme nous le faisons en période de risque caniculaire ou de grand froid intense. L'accueil mairie sera évidemment mobilisé ainsi que le CCAS, vos élus et les services pour anticiper au mieux et adapter les dispositifs. Je le répète le risque que nous soyons soumis à des coupures de courte durée est considéré comme faible mais je tenais à vous assurer que nous ne néglignons pas cette problématique.

En premier lieu vous le savez, la collectivité applique des mesures renforcées d'économie en matière de consommation qu'il s'agisse de l'éclairage public ou du chauffage des salles et espaces communaux. Nous avons aussi limité les illuminations de Noël tout en estimant que les maintenir était important pour marquer cette période de l'année si fortement ancrée dans notre culture et nos traditions. Les fêtes de Noël et de fin d'année sont des moments riches de solidarité, de renforcement de nos structures familiales et réseaux d'amis, et il faut préserver ce qui en constitue les composantes traditionnelles.

En cette période qui reste marquée par des difficultés et incertitudes, je souhaite que les moments de joie et de bonheur dominant et vous permettent de regarder l'avenir avec la confiance de ceux qui œuvrent à la construction d'un monde plus raisonnable et plus serein. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et serai heureuse de vous accueillir pour vous offrir mes vœux lors de notre cérémonie traditionnelle.

Pascale BRIAND, Maire

L'ANNEE 2022 EN ACTIONS

Patrick BERNIER, Premier Adjoint

Urbanisme

Notre commune attire toujours et elle accueille environ, chaque année, 50 nouveaux arrivants. Au dernier recensement de l'INSEE, nous sommes 1827 habitants. Les nouvelles dispositions législatives seront contraignantes. Ainsi, les biens immobiliers neufs (hormis la ZAC et les Orientations d'Aménagement et de Programmation déjà définies dans le PLU actuel) devraient se limiter aux extensions de constructions existantes ou à la division de parcelles. Quelques chiffres Urba de l'année 2022 (documents délivrés) :

- Certificat d'urbanisme : 110
- Déclaration préalable de travaux : 117
- Permis de construire : 22

Extension du cimetière.

A la Toussaint, nos services ont affiché sur certaines sépultures des informations concernant la reprise des concessions. C'est la deuxième phase d'un processus qui consiste à supprimer les tombes dites en champs communs. La démarche est décrite en détail dans le dernier bulletin municipal automne /hiver.

Forêt

Prévues en 2021 et reportées successivement en raison de la crise sanitaire puis de la canicule en 2022, de nouvelles plantations (4000 arbres – pins et chênes maritimes) sont prévues le 5 janvier par le groupement forestier, des chasseurs et bénévoles, les services techniques de la commune réunis autour de Pierre SÉVEC.

Parc aquacole

En 2018, d'importants travaux de réhabilitation ont été réalisés dans le parc aquacole. Cette opération a véritablement porté ses fruits : aujourd'hui tous les locaux ont repris une activité, les friches ont trouvé acquéreur et l'activité est en plein développement. Le dynamisme des professionnels est à saluer grandement.

Marie DUPIN, Deuxième Adjointe

L'école Éric Tabarly compte à ce jour 117 élèves répartis dans 5 classes, un effectif stable depuis plusieurs années.

Le conseil municipal des Enfants fait preuve d'un grand dynamisme et fourmille de projets et d'actions.

Les actions Jeunesse

Le service Jeunesse de Pornic Agglo propose un programme d'animation lors des vacances scolaires et réfléchit actuellement à une réorganisation afin de faire évoluer son fonctionnement en adéquation avec les attentes des familles.

Le sport

La commune s'est engagée à faire vivre sa labellisation « Terre de Jeux » en développant des actions pour promouvoir le sport auprès de ses habitants : journée olympique à l'école, découverte des sports en août, course du muscle au profit du Téléthon.

En 2023, un projet d'Olympiades associant les enfants et les adultes est en cours de conception. Dans le cadre de l'organisation de La Coupe Régionale des Voiles Légères, un « Village d'Animations » sera installé au Pré Vincent les 10 et 11 juin.

Patrick GILLET, Troisième Adjoint

Littoral

La commune des Moutiers est appréciée pour la diversité de son paysage et notamment son positionnement sur le littoral. Toutefois l'attrait estival ne doit pas nous faire oublier les risques de tempêtes hivernales. Pour faire face à ces aléas, le programme de travaux de confortement de nos protections contre les submersions marines se poursuit sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération.



La reconstruction d'un épi au sud du Lancastria et de deux autres face à l'Avenue de la mer a été suivie cette année 2022 par le remplacement de deux épis du Boulevard de l'Océan. Compte tenu de la durée de vie des épis et de leur nombre, plus de quatre-vingts sur notre littoral, la réfection de deux épis par an paraît être le bon rythme à tenir. L'année 2023 verra de nouvelles réalisations de protection de notre trait de côte.

Amélioration de l'écoulement des eaux pluviales

Le risque d'inondation ne vient pas uniquement de la mer, il peut aussi découler des fortes précipitations pluviales comme nous l'avons malheureusement constaté ces dernières années. Les travaux de réduction de ce risque, menés sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération, sont particulièrement visibles en fin d'année 2022 sur le ruisseau du Pontreau. Les principaux travaux engagés ont pour but de faciliter en aval l'évacuation des eaux pluviales et de ralentir les débits en amont.

Dans un premier temps, des clapets de non-retour de type "canard" ont été installés en sortie de l'exutoire en mer des eaux pluviales. Ils remplacent des clapets anciens situés dans le camping de l'Hermitage, de manière à faciliter les écoulements.

En amont, le tracé du Pontreau a été considérablement travaillé pour ralentir son débit :

- réalisation de méandres sur le cours d'eau, de la forêt à la route de la Bernerie,
- création de vastes zones d'expansion dans les terrains achetés par la commune, en lisière de la forêt, en aval du chemin des Perrières et dans le bassin situé entre la route du Bois des Tréans et la route de la Bernerie.

L'année 2023 verra ces réalisations complétées par le passage à ciel ouvert du Pontreau entre la route du Bois des Tréans et le bassin de la route de la Bernerie, dans un terrain acheté dernièrement par la commune. Ces travaux seront mis à profit pour dévier en même temps le collecteur des eaux usées dans ce terrain. Ces travaux d'une durée estimée à 4 mois, et prévus en fin d'année 2023, nécessiteront une fermeture de la route du Bois des Tréans. Ces opérations sont en adéquation avec l'étude du schéma directeur d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales et les priorisations opérées par la communauté d'agglomération.

Révision du PLU

La révision de notre Plan local d'urbanisme (PLU) est en cours avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, la Boite de l'Espace. Le PLU actuel remonte à 2009 et depuis les évolutions ont été nombreuses : croissance démographique relativement importante, opérations immobilières et lotissements en cours de réalisation, documents supra-communaux modifiés et nombreuses lois récentes à prendre en compte.

La "Loi Climat et Résilience" votée en 2021 demande de réduire de 50%, pour ces dix prochaines années, l'artificialisation des sols constatée sur la commune lors des 10 dernières années. L'analyse de cette contrainte, pour notre commune, montre qu'il est pratiquement impossible de rendre constructibles des surfaces non classées actuellement dans des zones urbanisables ou à urbaniser. En 2022, l'état des lieux de notre territoire et des défis qui nous concernent a été établi. Après ce diagnostic, un Projet d'Aménagement et de Développements Durables (PADD) a été formalisé pour expliciter les grandes orientations à venir. Ces deux étapes ont été présentées en réunions publiques les 20 mai et 4 novembre. Les informations sur celles-ci peuvent être consultées sur le site internet de la commune.

En complément une exposition sur l'avancée du PLU, sous forme de tableaux, a été installée dans notre salle des mariages et un registre est disponible au secrétariat de la mairie pour recueillir les observations et remarques de nos concitoyens.

La fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023 sont consacrés à l'étude du règlement graphique et littéral, et aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui feront l'objet d'une réunion publique. Nous aurons par la suite d'autres consultations et une enquête publique sera réalisée avant l'approbation de notre nouveau PLU.

Annick DÉROBERT, Quatrième Adjointe

Animations

Dès le mois de mars, de nombreuses animations se sont déroulées : apprendre à recycler les déchets puis très beau concert de Dana Luciano et Emmanuel Guirguis à la salle Jean Varnier. La météo exceptionnelle de l'été s'est prolongée jusqu'à l'automne, ce qui nous a permis de profiter de belles soirées pour danser et/ou déambuler dans les rues des Moutiers au son de différentes fanfares et groupes musicaux proposant des musiques très variées (jazz, pop, rock 'n roll, musiques bretonnes...).

La fête du vélo, avec ses différents ateliers pour petits et grands, organisée en collaboration avec l'Amicale Laïque fut un succès. Les festivités se sont poursuivies avec la troisième édition de **l'Œuvre d'un jour** avec la création d'un volet enfant. Les **Journées du Patrimoine** se sont tenues sur la thématique du sel ; à cette occasion les enfants de l'école ont pu visiter le musée du Pays de Retz et la saline de Millac. La chapelle de Prigny, une pêcherie, et la saline des Moutiers étaient ouvertes au public. Ce week-end culturel s'est achevé par un concert en faveur du peuple Ukrainien.

Le traditionnel repas des aînés fut largement apprécié et a permis ces retrouvailles conviviales en musique tant attendues.

L'année s'est achevée, dans la fraîcheur, avec une belle animation organisée en partenariat avec l'Amicale Laïque : **Noël au bourg**. Les enfants ont apprécié le petit manège qui s'était installé sur la place et la bienveillance du Père Noël qui est arrivé en calèche. Pour clore cette journée, les chanteuses des chorales nous ont enchantés avec un chant de Noël venu d'Ukraine.

Bibliothèque

En 2022, les bénévoles de la bibliothèque Raymond Devos ont accueilli de nombreux lecteurs et en particulier les enfants toujours heureux de venir participer à des activités autour du livre.

Les élèves de CM de l'école Tabarly se sont préparés au concours des petits champions de la lecture et les plus jeunes sont venus voter pour le prix des petits lecteurs du bord de mer. Les jeunes de Pornic agglomération, quant à eux, ont découvert l'univers des mangas et du numérique.

Les enfants de l'accueil périscolaire ont bénéficié d'animations certains mercredis matin et de « l'heure du conte » proposée par Sabine l'après-midi.

Les soirées d'animation accessibles à tous tels les ateliers d'écriture, les apéros littéraires ou les soirées jeux, ont connu un véritable succès.

Tout au long de l'année, vous avez pu découvrir de belles expositions (photographies de Loïc Blouin, exposition interactive sur les risques littoraux) ou encore assister à des conférences.

Hors de nos murs, Monique Albert et Jean-Pierre Rivron ont fait découvrir notre patrimoine historique lors de longues balades commentées. Régine Barat vous a même emporté cette année pour une balade littéraire au cœur des marais. L'enquête historique, en partenariat avec la maison de l'histoire, a connu un vif succès.

Enfin, répondant à votre attente, la bibliothèque sera désormais ouverte toute l'année, le vendredi soir.

Christian FERRÉ, Cinquième Adjoint

Voiries

Les réfections se poursuivent avec toujours comme priorité la contribution, par des aménagements et signalisation, à la sécurisation des déplacements. Mais il faut rappeler que la sécurité relève en tout premier lieu des comportements de conduite de chacun d'entre nous. En 2022, nous avons effectué des travaux importants sur la route du Collet, du Lancastria à la route de Moraudeau et au niveau du camping

du Collet, la route du Moulin des Tréans à partir de La Noë des Tréans jusqu'à la piste cyclable Vélocéan, le Sentier des Hautes Rives.

Deux écluses routières ont été aménagées sur la route de La Bernerie pour sécuriser la circulation piétons et vélos.

Des reprises en peinture des passages piétons, bandes de stop et stationnements effacés sont repris tous les ans.

La matérialisation au sol d'une vingtaine de stationnements de la Rue de l'Hermitage a ramené un peu de sérénité auprès des riverains en période estivale.

Enfin, l'année s'est achevée par la création d'un cheminement piéton le long du Chemin des Bretesches destiné en premier lieu pour les scolaires se rendant aux arrêts de bus de la Croix de Prigny. C'est également une sécurisation pour les touristes du camping de Prigny souhaitant revenir vers le bourg. Ce chemin est bien sûr un atout pour assurer une liaison avec le village des Sables.

La transformation de la rue Jacques Cartier aux heures d'entrée et de sortie scolaires est effective depuis la rentrée.

La Place de l'église, mise en zone 20km/h, a été dotée d'un jeu de barrières amovibles rendant l'espace sécurisé pour les marchés et les différentes manifestations.

Bâtiments communaux

Le chauffage est revenu dans des conditions plus acceptables dans la salle Jean Varnier avec l'installation d'une chaudière neuve. Les fenêtres de la façade ouest de la mairie vétustes et non conformes pour assurer les économies d'énergie, ont été changées au printemps.

Eclairage Public

L'église, la lanterne des morts et la mairie ont retrouvé leur mise en valeur par un éclairage approprié en service depuis le début d'année.

Comme sur les communes voisines, nous souhaitons réaliser des économies d'énergie. Pour ce faire, sur la totalité du territoire de la commune, l'extinction de l'éclairage public débute désormais dès 22h00 et l'allumage du matin démarre lui toujours à 06h00.

Patrice PIPAUD, Conseiller Municipal Délégué

Patrimoine

Le processus engagé en 2015 en vue de la restauration de la chapelle de Prigny est entré depuis avril 2021 dans une phase active avec la désignation d'une équipe de Maîtrise d'œuvre pilotée par le cabinet ANTAK de Nantes, architectes du patrimoine. La phase d'avant-projet a fait l'objet de longues négociations entre la commune et la Maîtrise d'œuvre pour parvenir à un programme de travaux compatible avec les estimations du diagnostic initial de 2018, les nécessités de conservation d'un monument historique de grande qualité et les capacités financières de la commune. Après un débat approfondi, le Conseil municipal réuni le 23 mai 2022 a approuvé à l'unanimité le programme de l'avant-projet définitif de travaux pour un montant hors taxes de 557 000 € pour une tranche initiale et deux tranches optionnelles. L'enveloppe générale de l'opération prenant en compte les honoraires de Maîtrise d'œuvre étant estimée à 740 410 € toutes taxes comprises. Des difficultés imprévues étant apparues dans l'attribution de subventions, une autre phase de négociation a dû s'ouvrir entre la commune et les services de l'État. Elle s'est conclue par un compromis et un courrier de M. le préfet du 3 novembre dernier. Après la communication d'une autorisation de travaux en juin 2022, le permis de construire a été délivré le 9 novembre 2022. Le Dossier de consultation des entreprises a été finalisé le 8 décembre et l'appel d'offres a été mis en ligne le 9 décembre 2022. Les réponses des entreprises (6 lots) sont attendues avant le 30 janvier 2023. Un début de travaux est envisagé pour le mois d'avril prochain.

Roger WEYL, Conseiller Municipal Délégué

Solidarité, santé, dépendance

Notre **Centre Communal d'Action Sociale**, le service administratif de la Mairie, les Associations, les élus, les professionnels de santé et les commerces de proximité participent activement au soutien des plus fragiles d'entre nous et au maintien des contacts sociaux.

Des besoins, liés au logement (recherche ou adaptation), à l'isolement social, à l'accès aux soins, aux transports, à l'information, aux droits, au numérique, sont en partie déjà identifiés et sont au centre de nos préoccupations. Préciser ces besoins est indispensable pour trouver des réponses adaptées dans la mesure de nos moyens, en lien avec Pornic Agglo Pays de Retz et les communes voisines. De nombreuses personnes âgées vivent seules, sans famille à proximité et nombre d'entre-elles préfèrent des réponses à des besoins ponctuels sans s'inscrire dans des actions collectives ou jugées trop envahissantes. Respecter leur indépendance et savoir développer les réseaux qui permettent de proposer un soutien adapté en cas de besoin tel est le défi. Nous travaillons à la construction de réseaux de confiance pouvant répondre à cette attente. L'une des composantes essentielles étant l'accessibilité aux professionnels de santé, nous sommes en lien avec la communauté des professionnels de santé du territoire et notre hôpital de proximité à Pornic pour y répondre. Mais surtout nous avons établi avec ceux installés dans notre commune un dialogue constructif pour les appuyer dans leur dure mission.

Par ailleurs, avec les communes de La Plaine Sur Mer et Préfailles, notre CCAS a signé une **convention avec trois complémentaires santé** pour obtenir un rapport prix/prestations avantageux, notamment pour les séniors. Ainsi, chacun peut s'il le souhaite prendre contact avec ces mutuelles pour une étude personnalisée.

Enfin, en lien avec la mission locale et les réseaux d'appui à la jeunesse, l'équipe municipale continuera à être attentive aux jeunes majeurs de moins de 26 ans sans emploi en les orientant vers les dispositifs habilités.

Nous tenons aussi à saluer le remarquable accompagnement opéré par **le conseiller numérique** présent le jeudi après-midi sur notre commune.

Jacky DEROIT, Conseiller Municipal Délégué

Vie de quartier

Commencées en 2021, malgré l'état sanitaire, nous avons poursuivi au premier semestre 2022 nos réunions de quartiers, afin d'échanger et instaurer un dialogue plus étroit sur les préoccupations de nos administrés. Nous nous sommes engagés à apporter, aux différentes sollicitations, un suivi, afin d'être au plus près de vos besoins. Vous trouverez ci-dessous un premier bilan qui sera complété lors des réunions à venir en 2023.

Sécurité urbaine

Cet été, une jeune agente de sécurité de la voie publique (ASVP) est venue sécuriser la commune. Ses interventions ont donné entière satisfaction et ont confirmé le besoin d'une police municipale. La commune a décidé de franchir un pas supplémentaire dans la surveillance. Après de nombreux échanges avec la commune de Villeneuve en Retz nous avons validé, à l'unanimité lors du dernier conseil municipal, la création d'un poste de police pluri-communale. Son temps de présence sera partagé par convention en tenant compte de l'activité et notamment de la période estivale. D'ores et déjà, Sylvain Plisson, a été recruté et nous pourrions bénéficier de ses compétences de jeune retraité de la gendarmerie de terrain à partir du 1^{er} janvier 2023.

LES REPONSES APORTEES AUX ATTENTES SPECIFIQUES EXPRIMEES LORS DES REUNIONS DE QUARTIER

Quartier de Prigny

➤ Patrimoine

Protection des caractéristiques du village : les négociations ouvertes avec l'aménageur du lotissement envisagé a permis de limiter le nombre de parcelles et d'améliorer le qualitatif. Un suivi attentif des engagements pris sera assuré. Dans l'avenir, le nouveau PLU devrait permettre d'assurer une protection optimale (périmètre élargi des abords et application des règles limitant l'artificialisation).

Chapelle de Prigny : diagnostic établi et plan d'action dessiné pour une réalisation s'échelonnant sur 4 à 5 ans (Cf. les actions 2022). Nécessité d'ajouter aux subventions attendues un complément émanant du mécénat.

➤ Voirie-Circulation-Sécurité-Stationnement

Sentier des Hautes Rives : enrobé réalisé

Chemin des Courtes : le radar pédagogique a bien été positionné pendant quelques semaines. Nous attendons la fin de chantier du lotissement pour apprécier la nécessité d'un nouvel enrobé. Pendant les travaux, les entreprises seront informées que les camions devront uniquement venir par le Chemin des Courtes.

Marquage au sol **limitation 30** devant la chapelle : réalisé.

Parking visibilité réduite nécessitant taille des haies : réalisé.

Panneau « interdit sauf riverains » angle Chemin des Forges posé.

➤ Eclairage public

Chemin des Courtes et Chemin de la Butte : Le 8 septembre réunion avec le Sydela pour acter les réparations.

➤ Transports collectifs

SNCF : difficulté liée à l'absence de borne pour les personnes ne pouvant passer par la réservation numérique. Un numéro de téléphone peut maintenant permettre la réservation TER (0 800 11 40 23).

Quartier des Sables

➤ Voirie-Circulation-Sécurité-Stationnement

Route de Moraudeau : Les bas-côtés seront traités en phase avec le développement des cheminements doux en concertation avec la Communauté d'agglomération.

Chemin de la Croix : réponse négative de la COVED concernant l'éventualité d'une fermeture de l'accès sauf riverains envisagée. Les contrôles de l'ASVP n'ont pas montré de passages fréquents.

Piste cyclable le long de la voie SNCF : des blocs de rocher ont été positionnés. Le panneau véhicule surbaissé a été enlevé et un panneau interdiction posé.

➤ Transport

Transport scolaire et cheminement des enfants : Marquage d'un passage piéton réalisé pour sécuriser la traversée vers l'abris bus. Création d'un cheminement piétonnier tout le long du Chemin des Breteches réalisé. Acquisition d'une aubette qui sera positionnée début janvier.

➤ **Marais** : débroussaillage réalisé autour de l'observatoire des oiseaux. Enlèvement des gravats déposés le long de la voie ferrée.

Quartier Villeneuve, Bois des Tréans, Nouveaux quartiers

➤ Voirie-Circulation-Sécurité-Stationnement

Route du Bois des Tréans : suppression de l'indication Les Moutiers en Retz qui de la route Bleue orientait vers la Route du Bois des Tréans. Le positionnement du panneau interdisant les 19 tonnes déplacé.

Le radar mobile mis à disposition par la communauté d'agglomération a été placé pendant quelques semaines

Les démarches ont été effectuées pour notifier la gêne occasionnée par le stationnement d'une voiture au carrefour Route du Bois des Tréans/Chemin des Perrières.

Carrefour Chemin des Perrières Carrefour Rue Joseph Ferré : le panneau interdit sauf riverains a été placé.

Route de la Bernerie

Deux écluses ont été positionnées avec les limitations à 30 associées en réponse à l'urgence. Les alternances 30/50 sur de petites distances interrogent. Le projet de mise en place d'un « chaussidoux » demeure d'actualité.

Rue de l'Ouche Catin

Nous ne retenons pas la suggestion de sens unique qui ne ferait qu'inciter à la vitesse mais nous avons matérialisé le cheminement piéton.

Rue Jacques Cartier : « Rue Scolaire » en place

Chemin des Chicanes : les échanges avec les propriétaires ont été engagés pour permettre un entretien optimal de cette voie en partie privée. Il demeure quelques points de blocage que nous espérons lever.

Rives du Pontreau : le grillage bloquant l'accès aux rives a été posé mais surtout les travaux ont été engagés par la communauté d'agglomération.

➤ ZAC

Espaces verts ZAC entretien des noues non rétrocedées : l'aménageur a répondu aux réclamations de la mairie et entretenu les noues.

Panneau publicitaire ZAC enlevé.

Quartier Le Collet/Lyarne

➤ Voirie-Circulation-Sécurité-Stationnement :

Enrobé réalisé entre le Lancastria et le croisement Route de Moraudeau en septembre et au niveau du virage de l'entrée du Camping du Collet.

➤ Ordures ménagères : Dans les impasses où les mini bennes ne passent pas les poubelles sont placées au carrefour gênant parfois la visibilité. Contact pris, la communauté d'agglomération envisage de procéder à un marquage au sol pour le positionnement : à suivre.

Quartier Les Fresches

➤ Voirie-Circulation-Sécurité-Stationnement

Rues donnant accès à la mer

Orientation privilégiée : voies indiquées sans issue et limitées à 20 - priorité donnée aux piétons. Des stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR) en haut de chacune de celles ayant des plateformes de retournement ainsi qu'une matérialisation des emplacements de stationnement pour les voitures.

Route de la Bernerie

Deux écluses ont été positionnées avec les limitations à 30 associées.

Bas de la Rue du Bois Millet : la végétation débordante a été débroussaillée sur le terrain communal.

Vélodysée : marquage vert effacé information transmise au département.

➤ Risque d'inondation : Poursuite des travaux sur le Pontreau.

➤ Ordures ménagères : Possibilité de disposer sur demande de bacs plus grands auprès de la communauté d'agglomération.

➤ Cadre de vie : Le système de fermeture de la place a été amélioré (remplacement des barrières métalliques par des barrières mobiles mieux intégrées). Le site des Embruns a vu revivre une activité estivale. Une belle fromagerie est ouverte depuis novembre.

Quartier Centre Bourg

➤ Voirie-Circulation-Sécurité-Stationnement

Rue de l'Hermitage

Ecluses et matérialisation des places de stationnement ont apporté une amélioration.

Rues donnant accès à la mer (voir ci-dessus)

La fréquentation importante l'été des rues perpendiculaires à la mer - qui ont les mêmes caractéristiques - nécessite un traitement sécurisant, adapté et identique ce qui n'est pas actuellement le cas. Les rues Dinet, Les Fresches et les Roches Rouges pourraient ainsi être des voies indiquées sans issue et limitées à 20, priorité donnée aux piétons. Cela permettrait d'être en cohérence avec le fait qu'aucune d'entre elles ne sont des voies privées. Des stationnements réservés PMR en haut de chacune d'elles seraient prévus ainsi qu'une matérialisation des emplacements de stationnement pour les voitures.

Route de la Bernerie : (voir ci-dessus)

Pré-Vincent : le parking face au mini-golf a été légèrement agrandi cet été. Cet espace privé mis à disposition de la commune ne sera pas toujours disponible.

➤ **Cadre de vie** : aménagements pour la fermeture de la Place de l'Eglise.

Écoulement des eaux pluviales : La commune a réalisé le nettoyage et sollicité la communauté d'agglomération compétente pour l'étape suivante d'analyse.

Problème des chats errants : la convention avec la SPA et le vétérinaire de la Bernerie a été signée.

Loi Climat Résilience : encore beaucoup d'imprécisions, une réunion publique sera organisée dès que nous aurons les éléments d'information suffisants sur les dispositifs.

Entretien front de mer : les ganivelles délabrées ont été enlevées.

ENS dunaire : des panneaux d'information seront placés pour informer et sensibiliser les promeneurs à l'importance de respecter les cheminements mais les coupures de fils mis en place sur le dunaire par le département interrogent quant à la cohérence des actions de certains.

Quartier de l'Ouche Jaquette - Les Moquechiens

➤ **Voirie-Circulation-Sécurité-Stationnement**

Carrefour Moquechiens/route de Prigny

Marquage au sol du passage piéton réalisé.

Stationnement rue du cimetière : la matérialisation sera envisagée au moment de la réalisation des travaux d'extension du cimetière.

Dégradations des trottoirs aux Moquechiens : 3 bateaux ont été refaits par la commune après signalement.

Place de l'Eglise : réparation des dalles de granit réalisée en partie.

Rue René Guy Cadou : les branches les plus élevées signalées ont été coupées.

Transport vers Nantes : L'information sur le numéro d'appel téléphonique pour compléter les voies de réservation a été diffusée (Site, bulletin).

Rappel des interdictions tondeuse dimanche et jours fériés a été rappelé dans le bulletin.

Patrick BERNIER, Premier Adjoint : Urbanisme – Affaires foncières – Forêt – Agriculture – Parc aquacole

Marie DUPIN, Deuxième Adjointe : CCAS, Affaires scolaires, Petite enfance, Enfance, Jeunesse – Sports

Patrick GILLET, Troisième Adjoint : Hydraulique – Assainissement – Protection contre les inondations – Défense de côte – Littoral – Port du Collet

Annick DÉROBERT, Quatrième Adjointe : Tourisme – Animations – Culture - Bibliothèque

Christian FERRÉ, Cinquième Adjoint : Bâtiments et voirie - Environnement - Electricité - Transport

Patrice PIPAUD, Conseiller Municipal Délégué : Patrimoine culturel et environnemental

Roger WEYL, Conseiller Municipal Délégué : Solidarité – Dépendance – Santé – Logements sociaux

Jacky DEROIT, Conseiller Municipal Délégué : Tranquillité urbaine, vie de quartier

Bénédicte TONNEVY, Conseillère Municipale en charge du bulletin municipal.

Sandra COUPRIE, Conseillère Municipale en charge du commerce/artisanat.



Pascale BRIAND

Maire des Moutiers-en-Retz

**et les membres du Conseil Municipal
ont le plaisir de vous convier
à la cérémonie des vœux**

**Dimanche 8 janvier 2023
à 11 heures
Salle Jean Varnier**

**Les Moutiers
EN RETZ**



Mairie - 15 Place de l'Église Madame - 44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ



Crédits photos : Mairie, Mme Laversanne, M. Bacquet